

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT: Par deux mois \$4.00 Par six mois \$12.00

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes pendant un mois \$0.50

Un an de six lignes et pas plus de dix \$6.00

Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes \$0.08

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

La merveille de l'art religieux

TABLEAU ORIGINAL INCONNU DE RAFAËL

Annulé dans le 119 de l'Œuvre par l'abbé NICOLLE, secrétaire de S. M. le cardinal de Pietro.

(Suite et fin.)

DES BEAUTÉS D'EXÉCUTION.

Pour éviter une énumération qui deviendrait beaucoup trop longue s'il fallait les parcourir toutes en détail, nous nous contenterons de considérer l'ensemble des beautés artistiques de cette œuvre qui appartient à la dernière et par conséquent à la plus parfaite manière du peintre d'Urbino.

chaque pli des draperies est raisonné; il n'en est pas un seul qui n'ait sa cause soit dans le poids de l'étoffe, soit dans le mouvement des membres qui en sont couverts, soit même dans un mouvement antérieur qui laisse sa trace dans la position de la draperie.

Paris, de Rome et de l'Europe qui passent devant ce tableau? Plusieurs sont venus dans l'intention de critiquer sévèrement et même avec un parti pris de dépréciation et de dénigrement; mais bientôt leur émotion profonde et les larmes qui coulaient de leurs yeux, attestaient la puissance de la perfection sur le cœur de l'artiste et l'impossibilité où ils étaient d'en contester l'évidence.

la draperie. L'identité du dessin et du raccourci de ses pieds, est encore plus parfaite avec ceux de saint Pierre qui est au sommet de la montagne; seulement l'immense supériorité de ces mains raccourcies, dans le tableau de la Mort de saint Joseph, est pour les artistes une preuve incontestable qu'ils sont d'une date postérieure à ceux de la Transfiguration.

En crayon, étaient écrits au bas de cette requête les mots suivants: « Proferat complacent against T. K. Ramsay, for having acted as counsel against him. »

« Monsieur, — Je viens de recevoir une requête portant la signature de M. A. Dufresne, le député d'Iberville, et que l'on m'a envoyée en m'invitant à faire mes remarques sur elle. »

Si la perfection du dessin s'acquiert dans l'étude de la beauté idéale et des caractères essentiels des êtres, tout ce que nous venons de dire suffit clairement pour montrer quelle doit être sous ce rapport la perfection de l'œuvre dont nous nous occupons.

Signalons en terminant quelques autres difficultés vaincues. Outre la tête de saint Joseph, dont nous avons déjà parlé, deux surtout sautent aux yeux du moins connaisseur.

« Mon cœur était si plein de merveilles que j'étais comme un homme qui ne peut rien dire, so tait et regardo. »

Nouvelles d'Angleterre. Londres, 8 octobre. Sir G. Grey, secrétaire pour l'intérieur, vient de faire savoir au lord-provost de Glasgow que la Reine a consenti à s'occuper de l'assassinat de Jessie MacPherson.

La députation s'est ensuite retirée après que le lord-maire eût promis de donner jeudi une réponse définitive.

« Monsieur, — J'ai l'honneur de vous dire, en réponse à votre lettre du 23 du courant, qu'on vous a envoyée la plainte de M. Dufresne pour vous la faire connaître et vous permettre d'y répondre comme vous le jugerez convenable. »

Chez les artistes, dit un écrivain, les sacrifices du dessin et le coloris, c'est-à-dire l'imitation matérielle de la nature à l'expression ardente de la pensée; d'autres tombent dans l'excès opposé et ne s'appliquent qu'à l'imitation matérielle des objets qui abaissent au niveau de la terre les êtres dont ils devaient faire ressortir la vie intellectuelle.

NOTE I. — PORTRAIT DE JÉSUS-CHRIST PAR LESTELLE. CONNU DES QUATRIÈME SIÈCLE. Il est arrivé dans nos murs, où il est encore un homme très-extraordinaire: on l'appelle Jésus; beaucoup de personnes le regardent comme un prophète de vérité; ses adeptes le nomment fils de Dieu.

« Hier soir, entre neuf et dix heures, Holborn Hill et l'extrémité de Parringdon Street ont été mis en émoi par une collision sérieuse entre la police de la ville et un grand nombre d'Irlandais habitants de Fiedlane et Saffron Hill.

Un grand nombre de personnes arrêtées dans le meeting de Hyde Park ont comparu devant le tribunal de police de Marlborough Street.

« Monsieur, — Le 23 août, j'ai reçu la requête suivante dans une enveloppe à l'air officiel, où se trouvait cependant aucune lettre. »

« Mon cher monsieur, — Serrez-vous assez bon de renvoyer la requête de M. Dufresne, dont vous parlez dans votre lettre du 23 du mois dernier. Je vous la remettrai si vous en avez encore besoin pour faire vos remarques. »

Ce n'est pas de la peinture, mais bien trois personnages vivants et animés. La main droite du Christ, les mains de la Vierge et surtout les pieds de saint-Joseph sont peints avec une vérité si saisissante, qu'on ne sait qui l'emporte, dans Raphaël, du grand coloriste, de l'habile dessinateur ou du profond et savant anatomiste.

NOTE II. Les personnes familiarisées avec les œuvres du peintre, d'Urbino, spécialement avec le tableau de la Transfiguration, celui de saint Luc peignant la Vierge, la fresque de la Cène des Loges et la Madone dite de Saint-Sixte, à Dresde, reconnaissent l'analogie frappante qui se trouve dans le Christ de la Mort de saint-Joseph avec celui de la Cène des Loges pour le type de figure, la couleur et la disposition des cheveux, les effets de lumière, la robe pourpre et la main du Sauveur, l'agencement des lignes et du dessin; dans notre Madone, l'identité des teintes de sa robe avec la teinte de la robe de l'apôtre qui fait face à ce même Christ de la Cène des Loges et avec celle de la mère du possédé dans le tableau de la Transfiguration.

« Un grand nombre de personnes arrêtées dans le meeting de Hyde Park ont comparu devant le tribunal de police de Marlborough Street. L'audience a été consacrée aux dépositions des constables et à l'interrogatoire des prévenus, dont la majorité se compose d'Irlandais. M. Tyrnhill, le magistrat, a eu nécessaire de déclarer, à l'ouverture de l'audience, que le tribunal n'avait aucun sentiment d'animosité contre les Irlandais. »

« Monsieur, — Le 23 août, j'ai reçu la requête suivante dans une enveloppe à l'air officiel, où se trouvait cependant aucune lettre. »

« Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 du mois dernier, dans laquelle vous refusez de faire des observations sur la plainte de M. Dufresne qu'on vous avait envoyée pour vous permettre d'y répondre comme vous le jugerez convenable, et de vous en occuper comme vous le jugerez convenable. »

« Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 du mois dernier, dans laquelle vous refusez de faire des observations sur la plainte de M. Dufresne qu'on vous avait envoyée pour vous permettre d'y répondre comme vous le jugerez convenable, et de vous en occuper comme vous le jugerez convenable. »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

« On raconte d'un peintre nommé Transio qui étant venu visiter Raphaël dans les dernières années de sa vie, et l'ayant surpris à peindre un petit tableau, que l'œuvre ne nomme pas, fut tellement frappé de la perfection de cette œuvre que, désespéré de pouvoir jamais y atteindre, parce qu'il le voyait trop loin de lui, il se mit à tracer quelques lignes après. Serait-ce une témérité de penser que ce tableau pourrait bien être la Mort de saint Joseph? »

répondre à la requête de M. Dufresne. Je m'aperçus que j'avais à faire à un adversaire sans scrupule, et en conséquence je lui répondis quelque peu longuement et de manière à le décourager dorénavant d'essayer de prendre avantage de moi :

« Québec, 8 septembre 1862.  
« Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, dans laquelle vous dites que, dans une lettre du 5 du mois dernier, j'ai refusé de faire des remarques sur la plainte de M. Dufresne, qui m'aurait envoyé pour me permettre d'y répondre comme je l'entendrais.

« Je n'ai ni le temps ni l'inclination de continuer une discussion pour établir le mode qu'il convenait d'employer, lorsqu'on m'adressait une pareille plainte pour m'inviter à y répondre ; mais il me semble que la position que j'ai prise est claire pour me protéger contre l'interprétation que vous donnez à la position prise par moi, dans votre lettre du 5. Pour éviter à l'avenir tout malentendu, je vous répète, encore une fois, que je refuse de répondre à la plainte de M. Dufresne, à votre invitation. Quand je serai appelé à le faire par l'ordre de Son Excellence, il sera temps alors de décider si je dois ou non faire des remarques sur cette plainte.

« Je puis cependant vous assurer que mon silence ne provient pas de la question que j'éprouve à qualifier la plainte de M. Dufresne, mais de ce que je ne désire pas, dans ce moment, en me laissant aller à mes opinions, puisque je l'ai envoyée à mes avocats pour apprendre d'eux la manière d'agir avec M. Dufresne à l'égard d'un acte que je regarde comme une injure. Aussitôt qu'elle me sera rendue, je vous l'enverrai.

« J'ai l'honneur d'être,  
« Monsieur,  
« Votre obéissant serviteur,  
« Signé : T. K. RAMSAY.

« L'hon. A. A. Dorion,  
« Secrétaire-Provincial.

Cette lettre paraît avoir mis fin à la correspondance. Après beaucoup d'hésitation, M. Dorion trouva que résigner pour lui devenait une nécessité, et deux mois d'écoulement sans que j'entendisse parler en quoi ce soit de la requête de M. Dufresne, si ce n'est que je savais qu'un certain Conseiller Législatif insolvable, fané par son courage, entretenait les passants, dans les rues de Montréal, de l'histoire de son intrigue contre moi. L'ancien maire-trésorier de Saint-Hyacinthe avait choisi pour son complice M. A. Dufresne, et le résultat de leur travail m'a été communiqué, tard samedi soir, dans une lettre de l'assistant-secrétaire, qui m'annonçait ma démission, et me communiquait la censure de ceux qui se sont constitués d'eux-mêmes les juges de ma conduite.

« Combien doit être décevant l'effet d'une censure venant de McGee et des Évangélistes du Cabinet actuel !

« Bureau du Secrétaire,  
« Québec, 25 octobre 1862.

« Monsieur, — J'ai l'honneur de vous informer que vos lettres du 30 août et du 9 septembre dernier, relatives à la plainte portée contre vous, par M. A. Dufresne, et qu'on vous avait envoyés pour vous permettre de répondre, ont été soumises à la commission du gouvernement, et que votre conduite a été déclarée hautement respectable.

« Son Excellence le gouverneur-général en Conseil, a cru devoir en conséquence, vous démettre de la place de Secrétaire de la Commission de la Codification.

« J'ai l'honneur d'être,  
« Monsieur,  
« Votre obéissant serviteur,  
« Signé : E. PARENT.

« T. K. RAMSAY, écrivain, avocat,  
« Québec.

J'ai répondu comme suit :

« Québec, 25 octobre 1862.

« Monsieur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui, dans laquelle vous m'informez que mes lettres du 30 août et du 9 septembre dernier, relatives à la plainte portée contre moi, par M. Dufresne, ont été soumises à la commission du gouvernement, et que ma conduite a été déclarée hautement respectable ; et vous ajoutez que Son Excellence le gouverneur-général en Conseil a cru en conséquence devoir me démettre de la place de Secrétaire de la Commission de la Codification.

« Par l'usage que vous faites du mot *gouvernement* en Conseil, je dois présumer que vous voulez entendre par *gouvernement* les membres du Conseil, sans le gouverneur, et ce serait le premier qui, suivant votre lettre, aurait en le courage, presque anonyme, de déclarer ma conduite « hautement respectable. » Comme je ne reconnais aucun droit aux ministres de m'écrire officiellement, excepté au nom de Son Excellence, je me crois parfaitement en liberté de vous informer, qu'en ce qui me regarde, l'expression des opinions de ce corps distingué (les ministres) sur les noms propres est un acte inqualifiable d'impertinence vulgaire, que je méprise aussi complètement que ses auteurs.

« Il faut que les ministres apprennent, par exemple, qu'un siège dans le Conseil Exécutif n'implique pas le droit de censure et que l'exercice de celui-ci, ne reposant sur aucune base légale, n'a simplement pour appui que l'autorité de la respectabilité individuelle de ceux qui en usent. Malheureusement pour ceux qui vivent ici, le cabinet de cette province s'est largement enrichi dans les bas-fonds mêmes de la société, parmi les ivrognes, les acrobates politiques d'une agilité serpentine et les sales aventuriers. C'est pourquoi j'éprouve une satisfaction sans mesure à la pensée que ma conduite a encouru la désapprobation de ces hommes.

« Je dois ajouter, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, que, sous les circonstances, j'accepte ma démission sans regret, parce que je n'ai en aucune manière à me faire des reproches sur ma conduite dans l'exécution des devoirs de ma charge. Les gens honnêtes n'auront aucune difficulté à arriver à la conclusion que ma démission est due à d'autres causes qu'à celles indiquées.

« Je n'ai qu'une remarque à faire à l'appui de cette position : la requête de M. Dufresne, sur laquelle les conseillers de Son Excellence prétendent s'appuyer, établissant clairement que, dans l'acte dont on se plaint, j'agissais de concert avec les deux officiers en loi de la Couronne du Bas-Canada, lesquels étaient alors les conseillers responsables de Son Excellence et qui, on doit le supposer, étaient juges aussi compétents que leurs successeurs de la valeur et de la signification de la clause d'un Statut que l'un d'eux même avait rédigé.

« C'est pourquoi j'ai tout droit de dire que l'ex-cuse donnée pour ma démission est un subterfuge, et si cette démission n'a pas pour but de me punir de mes opinions politiques, que je ne change pas pour des places, quelque étrange que cela puisse paraître aux conseillers de Son Excellence, elle a au moins celui d'insulter leurs prédécesseurs.

« Dans une dépêche récente adressée au Lieutenant-Gouverneur d'une province voisine, le duc de Newcastle, secrétaire des colonies, a complètement exprimé l'opinion qui existe en Angleterre à l'égard des démissions politiques, par rapport au mauvais effet que peut produire un pareil système sur le service public.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
« Votre très-obéissant serviteur,  
« Signé : T. K. RAMSAY.

Vous m'obligerez en publiant cette correspondance qui intéressera le public en donnant une nouvelle preuve, s'il en faut une après l'affaire Archambault, qu'un ministre répu-

blicain à l'œuvre entraîne, dans tous les cas, quelques-uns des inconvénients prédits par les conservateurs. L'on peut aussi bien déduire les tendances annexionnistes de l'imitation de la politique américaine que des déclarations imprudentes d'un demi-douzaine de Dorion.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre obéissant serviteur.  
T. K. RAMSAY.

Le Cabinet vient donc encore d'accomplir un de ces actes qui rendront sa mémoire célèbre dans nos fastes historiques. Profondément inéptes pour toute grande législation et toute administration sérieuse, sans appui dans l'opinion publique, sans cette force morale que donne la valeur de l'intelligence et de l'expérience, les hommes qui le composent se font les esclaves de quelques instruments de la vengeance de quelques individus, parce que ces individus peuvent leur donner ou leur refuser une ou deux voix dans les chambres. M. Ramsay a eu le malheur d'avoir humilié M. Dessaulles, dans une occasion connue, et plaidé contre M. Dufresne, d'Herberville, devant un comité électoral de la chambre. Il a donc encouru la haine et la vengeance de ces deux hommes, c'est à eux que M. Ramsay doit sa démission. M. Ramsay dut la capacité d'être apprécié dans les termes suivants par le *Courrier du Canada* d'hier :

« M. Ramsay est un juriste distingué, profondément versé dans la connaissance de la législation romaine et des législations modernes, qui convenait merveilleusement à la charge de secrétaire de la commission de codification où il rendait d'éminents services ; n'est-il pas déplorable dès lors qu'un pareil homme soit mis à l'écart sans façon, sous de faibles prétextes, pour des motifs dans lesquels beaucoup d'obstination à ne voir que la satisfaction d'une mesquine vengeance d'adversaires politiques ?

Cette appréciation du mérite de M. Ramsay est d'autant plus importante qu'elle procède d'un professeur de droit et d'un homme spécialement versé dans la connaissance du droit et de l'histoire du droit romain.

Le *Courrier* avait ainsi commencé son article :

« Nous apprenons avec peine que, par décision du gouvernement et pour des motifs qui paraissent purement politiques, M. T. K. Ramsay, secrétaire de la commission de codification, cesse de faire partie de cette commission. M. Ramsay publie dans le *Quebec Daily News*, de ce matin, la correspondance qui a été échangée entre lui et le gouvernement avant que ce dernier en vint à cette grave et regrettable détermination, et nous devons avouer que le beau rôle ne nous paraît pas être du côté du pouvoir.

Le *Courrier* a raison, le beau rôle ici n'est pas celui du pouvoir, car c'est le rôle de la tyrannie et de l'oppression dans leurs œuvres les plus mesquines et les plus regrettables au point de vue des conséquences. Ce gouvernement d'hier, qui n'est pas même sûr du lendemain, pousse le pays dans une voie fatalement désastreuse. Il met tout en question pour asservir sa vengeance ou sa convoitise, et la vengeance et la convoitise des siens. La doctrine de « au vainqueur les dépouilles » règne en souveraine sur toute la surface du sol, et les vaincus ou plutôt ceux qui ont en le malheur d'être les amis des vaincus peuvent s'attendre tous, sans exception, à l'outrage, à l'ostracisme, qui s'étend chaque jour et qui menace de s'universaliser.

Qui, sous l'action d'un aussi odieux et aussi ignoble système, peut, dans l'exécution des devoirs de sa charge, être sûr de son lendemain ? Un chef donnera des ordres aujourd'hui à ses subordonnés ; et ceux-ci obéiront parce que c'est leur devoir d'obéir. Mais demain viendra un autre chef qui les punira d'avoir obéi au premier et qui les chassera pour trop de soumission et de respect pour la discipline. Qu'avait fait M. Ramsay ? Avec l'assentiment de deux ministres, des deux premiers officiers-en loi de la Couronne, et de concert avec eux ? Il avait plaidé la cause d'un candidat pétitionnaire devant un comité électoral de la chambre !

M. Dessaulles a trouvé que cela était illégal. Mais supposons qu'il eût raison au point de vue de la loi, quels étaient les intérêts naturels de cette dernière ? N'étaient-ce pas les deux plus hauts officiers de la loi, le procureur-général et le solliciteur-général ? Et à qui M. Ramsay pouvait-il être responsable de cet acte illégal, si ce n'est à ceux avec lesquels il s'accomplissait en commun ? De quel droit donc, nous le demandons, non-seulement au sens commun, mais encore à un public équitable, les ministres actuels viennent-ils de punir un homme d'un acte approuvé par leurs prédécesseurs ?

On avait envoyé à M. Ramsay la requête évidemment suggérée à M. Dufresne par M. Dessaulles, et sur laquelle on appelait ses observations. Était-ce là ce que devait faire le procureur-général ? Avait-il droit de demander compte à M. Ramsay d'un acte antérieur à son administration, à lui M. Scotte ? et son premier devoir n'était-il pas de répondre à M. Dufresne, que ce qu'il demandait était injuste, absurde et impossible ? Mais non, il a besoin de la voix de M. Dufresne dans la chambre ; M. Dufresne veut une victime et il la lui donne. Mais il y a les jours de rétribution, de la rétribution que M. Scotte appelle lui-même sur ses amis et sur ceux de son gouvernement. Pour nous, nous en détournons la vue et la pensée, car nous n'avons jamais été partisan de la peine du talion, et la vengeance est une passion trop peu noble.

Le gouvernement s'est cru très habile en changeant sa base d'action et en démettant M. Ramsay à cause de ses lettres. Celui-ci a parfaitement établi la distinction qui existe entre le *gouvernement* qui n'a pas d'existence légale, et le *gouverneur* en Conseil qui est l'autorité au nom de laquelle seule les chefs ou les employés des bureaux doivent écrire. M. Dorion, comme M. Dorion, n'avait pas le droit de mettre en cause M. Ramsay ; il ne pouvait le faire

qu'au nom de Son Excellence le gouverneur-général, à l'ordre duquel M. Ramsay se fut hâté d'obéir. Mais il ne croyait pas devoir obéir à M. Dorion personnellement. Il y avait ici conflit d'autorité, et M. Dorion s'est cru blessé dans sa dignité et dans sa dignité personnelle qui ont toutes deux demandé une victime et qui l'ont obtenu. Cependant la dignité et l'autorité personnelles du ministre n'ont été que secondaires ; elles étaient précédées de la volonté rancunière de MM. Dessaulles et Dufresne. Mais ici les causes secondaires prévalent ostensiblement, et M. Ramsay paraît avoir été démis, parce que ses lettres sont « hautement respectables. » Elles sont cependant pleines de respect pour le chef de l'Exécutif, la seule autorité qui pouvait parler et commander.

Il n'est pas vrai, ainsi qu'on l'affirme, que M. Ramsay avait refusé de remettre la requête qu'on lui avait envoyée ; il s'est hâté de la remettre du moment qu'il a pu le faire. Peut-on le blâmer d'avoir recherché le moyen de se protéger, à l'aide de la loi, contre ceux qui travaillaient par haine à sa ruine ?

L'on trouvera peut-être son langage énergique, mais est-il possible de garder son sang-froid en face d'une pareille injustice ?

M. Dessaulles, et c'est bien lui, à l'ignoble impudence d'annoncer dans le *Pays* la démission de M. Ramsay, avant la publication de la correspondance qui la fait connaître. Il avait été initié aux secrets de l'acte odieux du pouvoir provoqué par lui, et il a voulu être lui-même le héros de son triomphe. Mais l'ancien maître-trésorier de Saint-Hyacinthe s'aperçut que son succès n'est que temporaire dans sa durée, et qu'en obtenant la démission de M. Ramsay il n'a fait que rompre les liens d'un trop redoutable adversaire.

Le *Mercury* a voulu faire de l'esprit, mardi, au dépend de M. Cauchon, qu'il accuse d'être désireux de tendre au pouvoir par tous les moyens possibles. Ce journal sans circulation, qui n'a pas d'esprit du tout, qui a courbé le front devant tous les pouvoirs, qui a rendu ses hommages à M. Cauchon et qui les rendrait demain encore, si M. Cauchon revenait au pouvoir, devient un peu réfléchi avant de parler avec cette insolence.

Personne n'a oublié son dévouement au cabinet Cartier-McDonald, et personne n'a oublié non plus, qu'un bon matin, acheté tout d'une pièce plus que sa valeur, il fit à merveille le rôle de l'esclave et insulta son ancien maître pour plaire à son nouveau ! Il continue cette œuvre depuis jusqu'à ce qu'il change de maître encore, et l'expérience nous garantit que le maître à venir sera servi avec autant de dévouement que le maître actuel !

Nous ne disons rien de celui qui écrit dans ce journal : il a parcouru tous les bureaux de rédaction du Haut-Canada, passant tour à tour par tous les principes. Nous l'avons vu ensuite dans la *Chronicle* glorieux tour à tour le ministre Cartier-McDonald et le cabinet McDonald-Scotte, pour passer dans le bureau du *Mercury*, afin d'y continuer sa dernière œuvre jusqu'à ce qu'un nouveau soleil vienne provoquer ses adorations.

Il faudrait d'autres feuilles et d'autres écrivains pour nous arrêter dans le chemin que nous nous sommes tracé. Nous discutons franchement et loyalement les questions publiques importantes, et nous le devons à notre conscience et à nos lecteurs. Il ne peut y avoir qu'une chose pénible pour nous, c'est d'avoir à lutter le plus souvent dans cette grande arène de la discussion avec des adversaires incapables, ignorants ou malhonnêtes. Ils mentent au jour le jour pour le salaire qu'ils reçoivent, ou, ainsi que nous l'avons prouvé vingt fois, ils manquent des notions les plus élémentaires sur les questions de finance, d'administration et de constitution. Mais quoi de surprenant en cela, lorsque la plupart de ceux qui les font mouvoir n'ont eux-mêmes ni intelligence, ni étude, ni expérience de la chose publique !

Vous dites que M. Cauchon désire entrer au pouvoir, mais, grand Dieu ! la chose ne serait pas difficile, s'il le voulait ! Un peu de bonne volonté de sa part, seulement le silence et l'abstention lui vaudraient bientôt un portefeuille, tant les nullités sont nombreuses et les capacités sont rares parmi les hommes qui nous gouvernent aujourd'hui !

Croit-on qu'on a répondu à nos raisonnements quand on a dit de pareilles platitudes ? Croit-on qu'on nous imposera silence en les préférant ? Croit-on que M. Cauchon serait assez insensé pour convoiter un siège dans un cabinet que personne, pas même les amis, ne prend au sérieux ?

Allons, organes grasses payés, faites mieux votre œuvre et raisonnez mieux pour le salaire que vous recevez ! L'écrivain du *Mercury* prétend que nous avons choisi M. McGee pour victime ; mais l'*Ordre* semble nous dire que le président du Conseil n'a pas la vertu de résignation et qu'il n'aime pas à s'offrir en holocauste ! Ainsi, nous nous sommes trompés, M. McGee ne résignera pas, et M. Dorion s'en ira seul méditer dans la vie privée sur le désavantage pécuniaire de tenir trop aux opinions et aux principes !

« Il y a une différence, Dieu merci, dit le *Mercury*, entre les deux hommes : M. McGee n'est pas M. Cauchon. » Nous n'avons jusqu'ici rien dit du mérite personnel de M. McGee et celui-ci n'a pas raison de se plaindre de nous à cet endroit ; mais il doit s'en prendre à son orgueil, si nous disons après ce dernier : « Oui, Dieu merci, M. Cauchon n'est pas M. McGee. »

Pourquoi la plume achetée du ministre nous barbouille-t-elle autant de son encre, et pourquoi insulte-t-elle autant M. Cauchon ? C'est que nous avons démontré irréfragablement l'absurdité des calculs financiers de M. Howland, l'un de ses maîtres ; c'est que nous avons établi d'une manière patente et visible que les prétendues éco-

nomies du nouveau pouvoir n'existent que dans les assertions mensongères des organes. Vous accusez M. Cauchon d'avoir dépensé deux cent mille piastres sans avoir, au préalable, obtenu un vote législatif ; vous savez que c'est là un mensonge, que ce n'est pas M. Cauchon seul, mais le ministère tout entier, dont il faisait partie, qui est responsable de l'acte dont vous parlez. Vous savez que cet ordre en Conseil était une nécessité qui se trouve dans les pouvoirs et les attributs de l'Exécutif aux cas extrêmes ; vous le savez si bien que, vous, *Mercury*, vous n'avez pas condamné cet acte jusqu'au moment où vous avez reçu le salaire des nouveaux maîtres.

Vous savez encore que le cabinet actuel, sans doute afin de se donner des airs d'économie, n'a pas demandé à la législature un vote suffisant pour couvrir les besoins mêmes les plus impérieux du service public ; que l'octroi est dépassé depuis longtemps ; que des travaux nouveaux même ont été entrepris sans la sanction de la législature, et que ceux-ci, avec les autres, s'accomplissent à l'aide d'ordres en Conseil ! Cela sera prouvé nominalement et catégoriquement dans l'occasion.

Si donc, vous condamnez avec tant d'amertume un acte imprévu qui s'imposait parce qu'on ne pouvait pas jeter sur le pavé de la rue plus de 1600 ouvriers sans leur payer le salaire qui leur donnait le pain et la vie, que direz-vous de vos maîtres qui font, sans besoin et sans nécessité, ce que nous venons de dire ? Oui, vous avez raison, « M. McGee n'est pas M. Cauchon. »

Allez, nous vous attendons au terme du chemin, pour vous entendre encore une fois préconiser et admirer les hommes que vous insultez et que vous essayez de ridiculiser aujourd'hui, et condamner les pigmées auxquels vous vouez en ce moment vos plus ardentes admirations.

L'*Ordre* trouve que nous avons eu tort de lui prêter « le désir de voir expulser du cabinet deux ministres qui remplissent leurs fonctions avec un zèle rare et à la satisfaction générale. » Mais ce journal n'a-t-il pas dit, en parlant de M. Dorion : « Sa rentrée au pouvoir pourrait être l'occasion de remaniements qui ne feraient que donner au personnel ministériel plus de force et d'éclat, au moment décisif de l'ouverture des chambres ? »

Si donc il ne veut pas que nous le fassions « expulser du cabinet deux ministres qui remplissent leurs fonctions avec un zèle rare (il ne dit pas avec un rare éclat) », il doit expliquer sa pensée. Si ce n'est pas ces deux ministres qu'il veut sacrifier dans ses « remaniements » pour obtenir plus de force et d'éclat, il faut alors que ce soit M. Scotte, M. McGee ou M. Abbott, quoique cela paraisse étrange, puisque M. Scotte sera nécessairement le *remaniement* et que MM. McGee et Abbott sont ceux qui donneront en chambre, par leur parole, le plus « d'éclat » au ministère.

On ne pouvait admettre plus franchement que le fait l'*Ordre*, le manque de « force et d'éclat » dans le cabinet, et le besoin d'un « remaniement » pour « le moment décisif de la lutte » ; et nous sommes parfaitement de l'opinion de l'*Ordre* sur ce point : les champions sont faibles et les adversaires sont forts, et, à moins de se procurer de l'éclat par un remaniement, nous craignons bien que les premiers ne jouent le rôle désavantageux d'Ajax.

Quand l'*Organe* disait que « M. Dorion n'avait pas résigné », il mentait ; il mentait sans doute par ignorance. Nous avons blesé l'*Organe* en lui disant qu'il n'a ni cœur, ni tête, ni langue, et cependant nous n'avons fait que répéter ce que tout le monde sait et ce que tout le monde dit. Nous sommes sûr que la tête et le cœur n'existent pas ; quant à la langue, il est possible que nous nous trompions. Mais ce que nous savons, c'est qu'il n'écrit dans aucune langue connue.

Le *Washington pacifique* se refuse le titre d'*écumeur* ; mais il a tort, car n'a-t-il pas fait métier de courir les hommes publics à la piste pour écouler leurs paroles et épier leurs actes, les vantant démesurément aux intimes pour faire rapporter ses louanges et les faire fructifier, et les méprisant quand la louange n'avait rien produit ?

Enri de Caronde dit la *Fusion*, a non-seulement écumé dans les bureaux publics, mais il a basement demandé des places à ceux qu'il insulte aujourd'hui, et ce n'est que lorsque ces hommes, dégoûtés de ses ignobles génuflexions et de l'offre plus ignoble encore de vendre sa mauvaise conscience et sa mauvaise plume, l'eurent repoussé, que le même jour il alla se vendre à ceux qui, pour leur malheur, s'en servent aujourd'hui ; les preuves existent, il le sait bien.

Il est évident qu'il manque de mémoire à un degré déplorable, et que nous serons dans la nécessité, encore une fois, de le fustiger sur le dos de ses nouveaux maîtres.

On lit dans l'*Ordre* : « MM. Scitte et Howland ne sont point partis pour l'Angleterre, samedi dernier, comme on l'avait d'abord annoncé. Le *Mercury* dit que ce délai a été nécessaire par les préliminaires ayant trait aux arrangements financiers actuellement pendant, et que ce délai ne sera que de quelques jours. »

Quand il en soit, ce retard a donné lieu à diverses rumeurs ; la plus plausible est celle qui attribue à M. Scitte le désir d'attendre le retour de M. Loranger, qui s'est embarqué à Liverpool pour le Canada jeudi dernier et qui, par conséquent, est attendu dans la quinaine, et de lui offrir de remplacer M. Dorion. Notre impression cependant est que la rumeur causée par la résignation de l'honorable député d'Haebolga ne sera remplie qu'au retour de M. Scitte d'Angleterre.

On lit dans le *Vindictor* d'hier : « Nous croyons que l'esprit du peuple canadien a raison d'être inquiet. L'atmosphère politique se charge de nuages et de signes de troubles. Nous ne croyons pas aux excuses données par quelques-uns de nos confrères pour le délai apporté au départ de MM. Scitte et Howland pour l'Angleterre. Le cabinet eut lundi une séance inhabituellement prolongée, et nous avons entendu le bruit répandu dans toute la ville, samedi et dimanche, que Son Excellence le gouverneur-général avait reçu, vendredi l'après-midi, une nouvelle officielle alarmante et menaçante pour la paix et la sûreté de l'Amérique britannique du Nord. Nous donnons ce bruit comme nous l'avons reçu ; pour notre part, nous y attachons beaucoup d'importance. Les journaux apportés par l'*Australian* sont aussi principalement dévoués à un seul thème, la sagesse et la nécessité de reconnaître le gouvernement confédéré. »

Nous nous exprimons de nous rendre au désir des éditeurs-propriétaires du *Foyer Canadien*, qui nous ont demandé une place dans nos colonnes pour leur « prospectus. » L'œuvre qu'ils ont entreprise est trop méritoire et ses conséquences seront trop sérieuses pour que ces hommes, livrés au culte de la littérature, de l'histoire et de la science, n'aient pas droit à notre concours et à nos plus vives sympathies.

Depuis quelque temps les courants de la pensée, devenus sensibles, se croisent en tous sens dans notre ciel national et quelques-uns d'entre eux, faisant vibrer des lyres, jusque-là inaperçues, s'étaient produits en souffles puissants ou en accents d'une gracieuse mélodie. Mais il leur manquait une force dirigeante, et cette force, — elle s'est déjà ailleurs manifestée, — on la trouvera dans la rédaction et la collaboration du *Foyer Canadien*, « propriété nationale, » dévoué à l'intérêt exclusif de la littérature et des sciences.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer l'espérance qu'un encouragement véritablement national permettra aux éditeurs-propriétaires d'accomplir l'œuvre de leur volonté et de leur dévouement.

Le prochain numéro du *Journal* paraîtra demain et non samedi, jour de la Toussaint, fête d'obligation.

Nouvelles du siège de la guerre. (Par voie télégraphique.)

Mouvement général de l'armée du Nord. — Evacuation de Winchester par les rebelles confirmée. — Détails nouveaux sur la bataille de Perryville fournis par le général Bragg, etc., etc.

Hauts de Bolivar, Virginie, 27 oct. — On ne fait plus mystère d'un mouvement général de l'armée du Nord qui serait enfin commencé.

Une partie des troupes du général Burnside a laissé Pleasant Valley hier matin et s'est avancé jusqu'au delà de Berlin, à 5 milles au-dessous de Harper's Ferry, où un pont de bateaux a été jeté sur le Potomac.

Le reste des troupes comprenant les trois corps commandés par Burnside, suivront bientôt. En même temps, les troupes à Sharpsburg, composées de l'ancien corps d'armée de Hooker, maintenant commandé par le général Reynolds, et le corps de Fitz John Porter se sont mis en marche aussi. Ces diverses troupes ont probablement campé hier soir, près de la tête Pleasant Valley, prêtes à suivre les troupes de Burnside.

Les éléments sont peu favorables à la marche des troupes. Jusqu'à hier matin, les routes étaient sèches et dans une excellente condition pour la marche, mais un jour une pluie abondante a commencé à tomber et a continué sans interruption jusqu'à ce matin. Les chemins sont déjà très boueux et après avoir été foulés par quelques milliers d'hommes d'infanterie, ils sont devenus presque impraticables.

L'évacuation de Winchester par les confédérés et leur retraite vers Staunton ont été confirmées par un grand nombre de personnes venues dans les lignes fédérales hier.

La petite violence s'est tout à coup déclarée avec une violence extraordinaire parmi les citoyens de Winchester et parmi les troupes ; voilà probablement ce qui aura hâté le départ des confédérés.

New York, 28 oct. — Le général Bragg a fourni un rapport officiel de la bataille de Perryville, dans le Kentucky, dans lequel il s'attribue une grande victoire, et dit que sans l'approche de la nuit il aurait complètement succédé en chassant les troupes fédérales de leur position.

Le général Bragg dit avoir capturé 4,700 wagons chargés d'approvisionnement, qui ont été emportés par l'armée.

Il a perdu 2,500 barils de porc laissés à Lexington et qui sont tombés entre les mains des Yankees.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 27 octobre :

« Le télégraphe transmet les dépêches les plus contradictoires sur la situation respective des deux armées du Sud et du Nord en Virginie. Suivant certaines communications, tout est prêt pour un mouvement en avant de McClellan, le mouvement a même commencé, des marches mystérieuses ont eu lieu, des ordres sont donnés à tous les généraux de division pour une tentative sur Winchester, il n'y a pas de doute qu'une grande bataille est proche et on doit s'attendre incessamment à voir le premier coup de canon d'une lutte décisive. D'après les autres, les fédéraux ne songent pas encore à avancer, rien n'est prêt, on ne fait que des reconnaissances insignifiantes, les généraux n'ont aucun ordre de leur général en chef, et il n'y a nulle apparence d'un combat imminent. Le *Journal of Commerce* est d'avis que McClellan va prendre ses quartiers d'hiver, et il cite des preuves à l'appui. »

« Si l'on n'est pas d'accord sur les projets et les démarches des unionistes, on l'est moins encore sur ceux de leurs adversaires. Lee bat en retraite, dit l'un, et la preuve, c'est qu'il a évacué Bunker Hill ; il ne peut passer l'hiver dans le nord de la vallée de la Shenandoah, et il va se rabattre sur Gordonsville, d'où il pourra ouvrir Richmond à la fois plus confortablement et plus sûrement. Non, dit l'autre, Lee ne songe pas à reculer. Les divisions Jackson, Longstreet et Hill sont massées entre Martinsburg et le Potomac, et il se pourrait qu'elles songeassent à repasser la rivière à Williamsport ; loin de diminuer, le nombre des sécessionnistes augmente entre le Potomac et le chemin de fer détruit de Baltimore à l'Ohio ; s'ils ne traversent pas à Williamsport, ils traverseront certainement à Hancock. »

« Pour nous, sans tenir compte des contradictions du télégraphe, nous ne croyons plus guère à la retraite de Lee, et nous sommes convaincus que McClellan n'a pas commencé de mouvement offensif. Nous sommes fortifiés dans cette dernière opinion par un article du *National Intelligencer* de Washington, qui a tous les caractères d'une communication semi-officielle, et dans lequel il est dit que McClellan n'a pas encore avancé. L'article semi-officiel donne les raisons de cette inaction. Lee, assure-t-il, n'a rien négligé pour résister avec succès aux fédéraux, et ceux-ci ne doivent rien entreprendre sans avoir réuni tous leurs moyens, sans mettre en œuvre toutes leurs ressources. Grande serait leur imprudence s'ils agissaient autrement. L'*Intelligencer* avoue que l'armée du Nord n'était nullement préparée pour une campagne d'automne ou d'hiver en Virginie, que beaucoup de soldats manquent de vêtements d'hiver et de chaussures. Mais l'administration, dans sa sollicitude, a pourvu le plus vite possible à ces inconvénients, l'armée sera bientôt équipée, et elle pourra entreprendre une campagne qui ne finira que par la destruction de la rébellion armée. Suit une apologie du gouvernement et de ses efforts méritoires. Ainsi, la communication semi-officielle ne parle de campagne offensive qu'au futur ; donc, la campagne n'a pas commencé, donc toutes les rumeurs qui font avancer McClellan sont sans fondement. »

Dans la Virginie centrale, il est clair que les confédérés ont reçu des renforts du côté de Warrenton, mais ces renforts sont venus de Richmond et de Gordonsville, et non de l'armée de Lee. Celui-ci ne reçoit plus ses convois par le chemin de fer central et l'embranchement de Manassas à Front Royal, mais par la voie ferrée qui fait communiquer Gordonsville à Winchester par Staunton et Woodstock. Les sécessionnistes ont craint sans doute qu'un coup de main hardi de Sigel ne mit leurs trains en péril sur le chemin de fer central.

FOYER CANADIEN, Recueil Littéraire et Historique. PROSPECTUS. Sous ce titre, les soussignés se proposent de publier, à compter du premier janvier 1863, un recueil de littérature canadienne.

Ce recueil, destiné à réunir et à conserver nos essais de littérature indigène, sera consacré à la publication d'œuvres inédites : poésies — critiques littéraires — légendes — nouvelles, pourvu qu'elles soient de fidèles peintures des mœurs et de la nature de notre pays — impressions de voyage — esquisses historiques, biographiques et même topographiques, et enfin toute œuvre canadienne se distinguant par quelque originalité de vues, de pensées ou de style.

On comprendra qu'une publication de ce genre ne saurait être pour nous l'objet d'une spéculation industrielle. Aussi le *Foyer Canadien* ne sera-t-il fait la propriété d'aucun individu en particulier, mais sera considéré comme propriété nationale, et publié dans l'intérêt exclusif de la littérature.

Les soussignés ont, pour les seules fins de la loi, nommés directeurs ou éditeurs-propriétaires ; mais eux-mêmes, ainsi que leurs confrères collaborateurs, ne retireront aucun avantage pécuniaire de la publication, et ne pourront même recevoir le recueil qu'en en payant le prix, comme les autres abonnés.

Le *Foyer Canadien* sera publié du premier au cinq de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo.

Le prix de l'abonnement sera d'une piastre par an, invariablement payable d'avance. On ne pourra s'abonner que pour l'année entière. Une convention écrite a été faite entre les directeurs et les imprimeurs, d'après laquelle chaque livraison du *Foyer Canadien* sera imprimée moyennant un prix déterminé. Les imprimeurs ont libéralement offert de ne s'indemniser de leurs dépenses que sur le produit de la circulation, sans tenir les directeurs personnellement responsables.

D'après cette convention, chacun des souscripteurs, quel qu'en soit le nombre, recevra, durant l'année, par livraisons mensuelles, un volume d'environ 400 pages in-octavo. Mais si la somme perçue était plus que suffisante pour payer les frais de publication de ce volume, le surplus retournerait aux abonnés sous forme de prime.

Si, par exemple, le nombre des souscripteurs s'élevait à quinze ou seize cents, les directeurs seraient probablement en état de livrer chaque année deux volumes au lieu d'un — la quantité de matière publiée dépendant entièrement du chiffre des abonnements.

La liste complète des abonnés sera publiée. Les directeurs publieront aussi annuellement un compte fidèle des recettes et des dépenses de la publication.

On voit que, d'après cet arrangement, chaque abonné se trouve personnellement intéressé à étendre la circulation du recueil, et que tous ensemble forment une espèce d'association, dont le but commun est la diffusion des connaissances et l'encouragement de la littérature nationale.

A ceux qui mettraient en doute la possibilité de recueillir, chaque année, deux ou trois volumes de littérature indigène, nous pourrions répondre : N'avez-vous point, à part les œuvres nouvelles qui ne manquent pas de surgir d'une plus forte impulsion donnée à la littérature, n'avez-vous point, dans nos archives et nos bibliothèques publiques ou privées, exposés à des accidents de toutes sortes, des documents manuscrits de la plus grande valeur et du plus haut intérêt ? N'avez-vous pas d'anciens ouvrages dont la réimpression serait désirable ? Ou, ne pourrions-nous encore, si nos abonnés en manifestaient le désir, consacrer, chaque année, une part des revenus à la reproduction ou à l'analyse de quelques-uns des chefs-d'œuvre de la littérature française contemporaine, mettant ainsi le public canadien au courant du progrès quotidien des sciences, des lettres et des arts dans le vieux monde, et offrant en même temps à nos jeunes littérateurs des modèles de style et de bon goût ?



POUDRE A CANON.

Le soussigné vient de recevoir... FF A FFF Poudre pour la chasse...

VUES DE PARIS.

Contenant: Place de la Concorde, Hôtel de Ville, Rue de Rivoli, Notre-Dame, Arc de Triomphe de l'Étoile...

Les Éditeurs de Papiers-Verres.

DANS ces Papiers qui ont été dernièrement d'usage pour les journaux...

BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de présenter à l'Assemblée Législative...

HARENGS DE LABRADOR.

300 BARRILS HARENGS choisis de Labrador...

RAISINS CHOISIS DE L'OHIO.

110 cents la livre. RAISINS ISRAËLITE CHOISIS...

Le Soussigné vient de recevoir et offre en vente.

UN petit lot de NOIR à Souler, appelé MARTIN...

VINS DU RHIN.

VENANT d'être reçus du lieu de la récolte...

VINS A VENDRE.

VENANT d'être reçus directement de Cadix...

PEINTURES.

BLANO DE PLOMB, Nos 1, 2 et 3.

BISCUIT DE MER.

BISCUIT Nos 1 et 2, pour Matelots et pour Pilotes...

250 COTES, CUIR A SEMELLE.

de la Tannerie de Collingwood.

FLUR.

FLUR extra fin et Fleur supérieure...

A VENDRE.

Un nouveau de TERRE, en prairie, situé au premier rang de la paroisse de Saint-Henri...

LOTS A VENDRE.

DEUX LOTS A BATIR près de la Rue Grand, faubourg Saint-Roch...

HUILE DE LIN.

BOUILLIE ET CRU BLANC D'ESPAGNE.

FROMAGE ANGLAIS.

Reçu par le JUNG.



LE BAUME CORDIAL DE SYRIE DE PERRY.

à été découvert depuis environ un siècle et est connu dans tout l'univers comme le plus grand régénérateur.

Essence détersive concentrée de Perry.

C'est une préparation agréable de l'essence pure du Baume de Copaliba et de Cubaba, sans goût, bien qu'il occupe en même temps toutes ses facultés curatives.

La Santé dépend de la pureté du sang.

Elle produit une cure inflexible dans toutes les maladies du sang, telles que la teigne, les scrofules, les ulcères, les tumeurs, les boutons sur la figure et sur le corps.

Le Soussigné vient de recevoir un approvisionnement considérable de ces célèbres LOZENGES de FELLOWS pour les VERTÈBRES.

COMMERCIAL HOUSE.

Place du Marché de la Haute-Ville.

MARCHANDISES SECHES.

D'Automne et d'Hiver.

Behan, Frères.

(Ci-devant O'NEILL & BEHANS.)

600,000 Agents.

HOMMES OU FEMMES.

FLANELLES ! FLANELLES !

Les Soussignés viennent d'établir 300 Pièces de Flanelles Blanches et de diverses Couleurs.

LA CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LLOYD.

Du Kentucky, de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois.

Graine de Lin !

Graine de Lin !

Graine de Lin !

Graine de Lin !

Les soussignés ont besoin de 15,000 MINOTS.

DE GRAIN DE LIN.

A VENDRE.

Un beau PIANO de 110 notes.

160,000 BARRILS DE CÉBRE.

de première qualité, à des conditions très faciles.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

Vente à Sacrifice.

MANTILLES ET GILETS ! HOME, BLAIS & CIE., PORTE SAINT-JEAN.

250 Mantilles en Drap !

3e. 9d. valant 15s. 5s. do 18s. 9d. à 21s. 3d. 6s. 3d. do 22s. 6d. à 30s. 7s. 6d. do 25s. 6d. à 35s. 8s. 9d. do 27s. 6d. à 40s.

NOUVELLES MARCHANDISES.

A QUEBEC, RUE LA FABBRIE, H. V. Au magasin de lingerie pour femmes et enfants.

COMMERCIAL HOUSE.

Place du Marché de la Haute-Ville.

MARCHANDISES SECHES.

D'Automne et d'Hiver.

Behan, Frères.

(Ci-devant O'NEILL & BEHANS.)

Huile de Foie de Morue.

Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement d'HUILE DE FOIE DE MORUE.

Racines de Fleurs de Hollande.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment choisi de L'HYGIÈNE.

EAU DE PLANTAGENET.

Cette célèbre EAU MINÉRALE qui est en même temps un breuvage délicieux et un remède inappréciable pour tous les genres de Dyspepsie et de maladie de la peau.

LA CREME DE BURTON.

POUR MASSER LES CHEVEUX.

COMPAGNIE MARITIME.

D'ASSURANCE PROVINCIALE D'ECOSSE, SUR LA VIE.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

COMPAGNIE DE MONTREAL.

Des Steamers Océaniques.

ÉTÉ DE 1862.

Passagers enregistrés pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

AVIS.

Nouvel assortiment de Pendules de tous les patrons et de tous les prix.

La Boulangerie du Peuple !

PAIN POUR TOUT LE MONDE !

ELZ. L. I. GIROUX, NOTAIRE.

Figaro, No. 8, bâtiment de Giron, Esplanade, Saint-Roch, rue Craig, No. 214.

LE D<sup>r</sup> TESSIER a transporté son bureau dans la maison de M. MARQUIS & LEPAGE, 10, rue de la Vallée.

C. G. BERTRAND, AVOCAT.

No. 15, rue du Pont, Saint-Roch.

J. E. POULIOT, AVOCAT.

111, rue de la Vallée, No. 1132.

CASALT, LANGLOIS & ANGERS, AVOCATS.

Ont transporté leur bureau au second étage du No. 12, rue Beaud, vis-à-vis la cathédrale catholique.

A. B. ROUTHIER, AVOCAT.

Tient son Bureau à KAMOURASKA, en la ci-devant résidence de feu JEAN-GONZALEZ TARDY.

D<sup>r</sup> TASCHEREAU, AVOCAT.

à établir sa résidence au No. 16, rue SAINT-FAMILLE (côté de Lévy).

L. G. BOURDAGES, AVOCAT.

à 52, rue de la Vallée, No. 52, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer que le transport de son étude en la maison de M. PERRON & VACHON, rue Saint-François, No. 46, Saint-Roch, maison voisine de M. Félix Larocque.

LOUIS PREVOST, AVOCAT.

notaire ordinaire de M. M. PREVOST, SAINT-PIERRE, rue de la Vallée, No. 1132.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

Parfumerie, etc.

ES soussignés viennent de recevoir par le steamer Hibernian, leur FONDS DE COMMERCE D'AUTOMNE.

Parfumerie, etc.

Articles de fantaisie pour la Toilette, etc. Par un large choix de produits de la Grande Assemblée.

Lozenges végétales de Fellows pour les Vers.

ES soussignés viennent de recevoir un approvisionnement considérable de ces célèbres LOZENGES de FELLOWS pour les VERTÈBRES.

VENANT D'ÊTRE REÇUS.

UN APPROVISIONNEMENT DE PARFUM A LA MODE.

VICTORIA BIBLES !

ESSENCE DE BOUQUET.

COMMUNICATION DIRECTE PAR STEAMERS.

LES Steamers de la Compagnie des Steamers Océaniques de Montréal et autres désignés plus bas de la ligne Glasgow sont destinés à VOYAGER RÉGULIÈREMENT entre MONTREAL, QUEBEC et GLASGOW.

Huile de Foie de Morue.

Le soussigné vient de recevoir un approvisionnement d'HUILE DE FOIE DE MORUE.

Racines de Fleurs de Hollande.

Le soussigné vient de recevoir un assortiment choisi de L'HYGIÈNE.

EAU DE PLANTAGENET.

Cette célèbre EAU MINÉRALE qui est en même temps un breuvage délicieux et un remède inappréciable pour tous les genres de Dyspepsie et de maladie de la peau.

LA CREME DE BURTON.

POUR MASSER LES CHEVEUX.

COMPAGNIE MARITIME.

D'ASSURANCE PROVINCIALE D'ECOSSE, SUR LA VIE.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

COMPAGNIE DE MONTREAL.

Des Steamers Océaniques.

ÉTÉ DE 1862.

Passagers enregistrés pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

AVIS.

Nouvel assortiment de Pendules de tous les patrons et de tous les prix.

La Boulangerie du Peuple !

PAIN POUR TOUT LE MONDE !

ELZ. L. I. GIROUX, NOTAIRE.

Figaro, No. 8, bâtiment de Giron, Esplanade, Saint-Roch, rue Craig, No. 214.

LE D<sup>r</sup> TESSIER a transporté son bureau dans la maison de M. MARQUIS & LEPAGE, 10, rue de la Vallée.

C. G. BERTRAND, AVOCAT.

No. 15, rue du Pont, Saint-Roch.

J. E. POULIOT, AVOCAT.

111, rue de la Vallée, No. 1132.

CASALT, LANGLOIS & ANGERS, AVOCATS.

Ont transporté leur bureau au second étage du No. 12, rue Beaud, vis-à-vis la cathédrale catholique.

A. B. ROUTHIER, AVOCAT.

Tient son Bureau à KAMOURASKA, en la ci-devant résidence de feu JEAN-GONZALEZ TARDY.

D<sup>r</sup> TASCHEREAU, AVOCAT.

à établir sa résidence au No. 16, rue SAINT-FAMILLE (côté de Lévy).

L. G. BOURDAGES, AVOCAT.

à 52, rue de la Vallée, No. 52, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer que le transport de son étude en la maison de M. PERRON & VACHON, rue Saint-François, No. 46, Saint-Roch, maison voisine de M. Félix Larocque.

LOUIS PREVOST, AVOCAT.

notaire ordinaire de M. M. PREVOST, SAINT-PIERRE, rue de la Vallée, No. 1132.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

COMPAGNIE DE MONTREAL.

Des Steamers Océaniques.

ÉTÉ DE 1862.

Passagers enregistrés pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

AVIS.

Nouvel assortiment de Pendules de tous les patrons et de tous les prix.

La Boulangerie du Peuple !

PAIN POUR TOUT LE MONDE !

ELZ. L. I. GIROUX, NOTAIRE.

Figaro, No. 8, bâtiment de Giron, Esplanade, Saint-Roch, rue Craig, No. 214.

LE D<sup>r</sup> TESSIER a transporté son bureau dans la maison de M. MARQUIS & LEPAGE, 10, rue de la Vallée.

C. G. BERTRAND, AVOCAT.

No. 15, rue du Pont, Saint-Roch.

J. E. POULIOT, AVOCAT.

111, rue de la Vallée, No. 1132.

CASALT, LANGLOIS & ANGERS, AVOCATS.

Ont transporté leur bureau au second étage du No. 12, rue Beaud, vis-à-vis la cathédrale catholique.

A. B. ROUTHIER, AVOCAT.

Tient son Bureau à KAMOURASKA, en la ci-devant résidence de feu JEAN-GONZALEZ TARDY.

D<sup>r</sup> TASCHEREAU, AVOCAT.

à établir sa résidence au No. 16, rue SAINT-FAMILLE (côté de Lévy).

L. G. BOURDAGES, AVOCAT.

à 52, rue de la Vallée, No. 52, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer que le transport de son étude en la maison de M. PERRON & VACHON, rue Saint-François, No. 46, Saint-Roch, maison voisine de M. Félix Larocque.

LOUIS PREVOST, AVOCAT.

notaire ordinaire de M. M. PREVOST, SAINT-PIERRE, rue de la Vallée, No. 1132.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

Fleur de Blé d'Inde.

Préparé, manufacturé et purifié en Canada. POUR LES PONDINGS, le Blanc-Manger et la nourriture des enfants, etc.

AVIS.

Nouvel assortiment de Pendules de tous les patrons et de tous les prix.

La Boulangerie du Peuple !

PAIN POUR TOUT LE MONDE !

ELZ. L. I. GIROUX, NOTAIRE.

Figaro, No. 8, bâtiment de Giron, Esplanade, Saint-Roch, rue Craig, No. 214.

LE D<sup>r</sup> TESSIER a transporté son bureau dans la maison de M. MARQUIS & LEPAGE, 10, rue de la Vallée.

C. G. BERTRAND, AVOCAT.

No. 15, rue du Pont, Saint-Roch.

J. E. POULIOT, AVOCAT.

111, rue de la Vallée, No. 1132.

CASALT, LANGLOIS & ANGERS, AVOCATS.

Ont transporté leur bureau au second étage du No. 12, rue Beaud, vis-à-vis la cathédrale catholique.

A. B. ROUTHIER, AVOCAT.

Tient son Bureau à KAMOURASKA, en la ci-devant résidence de feu JEAN-GONZALEZ TARDY.

D<sup>r</sup> TASCHEREAU, AVOCAT.

à établir sa résidence au No. 16, rue SAINT-FAMILLE (côté de Lévy).

L. G. BOURDAGES, AVOCAT.

à 52, rue de la Vallée, No. 52, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné a l'honneur d'informer que le transport de son étude en la maison de M. PERRON & VACHON, rue Saint-François, No. 46, Saint-Roch, maison voisine de M. Félix Larocque.

LOUIS PREVOST, AVOCAT.

notaire ordinaire de M. M. PREVOST, SAINT-PIERRE, rue de la Vallée, No. 1132.

M. RHEAUME, AVOCAT.

à 10, rue des Jardins, No. 10, rue des Jardins.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.

AVIS.

Le soussigné prie de cette occasion de remercier le public en général.